

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 21 décembre 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué de presse publié le 20 décembre 2000 par le Ministère des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, concernant la décision prise par le Gouvernement érythréen de libérer les prisonniers de guerre éthiopiens (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Haile **Menkerios**

**Annexe à la lettre datée du 21 décembre 2000,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Érythrée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de presse**

**Les prisonniers de guerre éthiopiens seront rapatriés vendredi**

Le Gouvernement érythréen commencera à rapatrier les prisonniers de guerre éthiopiens ce vendredi, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

On se souviendra que l'Érythrée avait fait savoir officiellement au CICR, en septembre dernier, qu'elle était disposée à libérer les prisonniers de guerre éthiopiens conformément aux dispositions de l'Accord de cessation des hostilités et des Conventions de Genève.

Par ailleurs, l'Accord de paix signé à Alger le 12 décembre entre les deux pays dispose que les parties libèrent et rapatrient sans délai tous les prisonniers de guerre (art. 2.1).

Dans ce contexte, des entretiens ont eu lieu avec le CICR au sujet des modalités pratiques et des aspects logistiques du rapatriement des prisonniers de guerre éthiopiens. Il a ainsi été décidé que le rapatriement commencerait le vendredi 22 décembre.

L'Érythrée avait libéré et rapatrié unilatéralement 71 prisonniers de guerre éthiopiens lors de la phase initiale du conflit.

Le Ministère des affaires étrangères  
Asmara  
20 décembre 2000

---